



## Probleme pere abandon enfant et mis en maison de retraite

Par **jimmyrj**, le **29/11/2010** à **14:44**

Bonjour,

Suite au divorce de mes parents, il y a 20 ans, je n'ai plus jamais revu mon père depuis l'âge de 10 ans, j'en ai maintenant 30, mon père avait pourtant un droit de garde qu'il n'a jamais exercé et je sais qu'il payait par intermittence une pension alimentaire à ma mère.

Mon père est à la retraite et je viens d'apprendre que suite à des problèmes de santé, il allait être mis en maison de retraite ou clinique, mais étant donné qu'il a peu travaillé dans sa vie, il a par conséquent une petite retraite, est-ce que l'état ou les cliniques peuvent me forcer à payer pour lui? si oui, quelles sont les solutions afin de me protéger de cette situation? merci.

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **14:49**

Sauf si vous pouvez **PROUVER** que votre père n'a pas rempli son obligation alimentaire envers vous (un jugement le condamnant pour abandon de famille en règle générale), vous êtes redevable de l'obligation alimentaire envers lui.

Vous n'avez pas à payer d'office. Selon le statut de la maison de retraite :

- le Conseil général évaluera un montant et vous le demandera. Vous pouvez contester en faisant une requête devant le JAF
- votre père ou son tuteur fera une requête au JAF pour établir la pension alimentaire.

Par **jimmyrj**, le **29/11/2010** à **15:25**

et le fait qu'il n'est pas exercé son droit de garde et qu'il n'as jamais cherché a me voir ne rentre pas en ligne de compte?

Par **Marion2**, le **29/11/2010** à **17:22**

mimi vous a répondu

[citation]Sauf si vous pouvez PROUVER que votre père n'a pas rempli son obligation alimentaire envers vous (un jugement le condamnant pour abandon de famille en règle générale), vous êtes redevable de l'obligation alimentaire envers lui.

[/citation]